
PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENTS :

Frédéric Desbiens (président), Karine Lapointe (vice-présidente), Andrée Bigelow (secrétaire), Cédric Lafrance (parent substitut), Lyn Cousineau (enseignante), Suzanne Osborne (enseignante), Anne Trudel (orthopédagogue), Cyrcé Bastien (T.E.S. école), Stéphane Mougeot (directeur)

SONT ABSENTES :

Mariette Vissi (technicienne en service de garde), Nadine Esber (parent), Chimene Aniabossou (parent).

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION CE-07 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Anne Trudel et secondé par M. Cédric Lafrance QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption et suivi du dernier procès-verbal;

RÉSOLUTION CE-08 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Suzanne Osborne et secondé par Mme Lyn Cousineau QUE le dernier procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Parole au public;

5. Points de décisions :

5.1. Frais chargés aux parents pour la surveillance du dîner;

Ce point est reporté à la rencontre du mois de novembre. En vertu de la *Loi visant à limiter l'indexation des tarifs gouvernementaux*, l'augmentation des coûts de surveillance-midi ne peut pas dépasser 3 % en comparaison de ceux exigés lors de l'année scolaire 2022-2023.

Cette nouvelle obligation est susceptible d'entrer en contradiction avec nos façons de faire internes (autofinancement du service).

Une consultation est en cours avec le centre de services scolaire afin d'évaluer la situation.

5.2. Règles de régie interne du conseil d'établissement;

Ajout du point 12. Balises encadrant le budget de fonctionnement du conseil d'établissement

Nous proposons que les frais de gardiennage soient établis à **15\$ x 2h30 par rencontre** et que les autres frais soient approuvés à la pièce.

RÉSOLUTION CE-09 (CE 2023-2024)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. Fonds à destination spéciale;

Une demande de report de certains budgets a été faite au CSS. Le Fond à destination spéciale du service de garde est dans le négatif, il faudra donc éponger dans le budget de l'école.

RÉSOLUTION CE-10 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Cédric Lafrance secondé Anne Trudel que les budgets soient transférés tels que discutés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

Le personnel qui surveille (surveillants et éducatrices du service de garde) recevra quatre formations (2 en octobre et 2 en novembre 2023).

Un comité est formé afin de travailler à ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Il est proposé d'approuver par courriel le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école Saint-Michel. Il sera donc présenté à la prochaine séance une fois complété.

5.5. Dates des rencontres du conseil d'établissement;

- Le mercredi 13 septembre 2023
- Le mercredi 18 octobre 2023, à 18h
- Le mardi 21 novembre 2023, à 18h
- Le mardi 19 décembre 2023, à 18h
- Le mardi 23 janvier 2024, à 18h
- Le mardi 20 février 2024, à 18h
- Le mardi 26 mars 2024, à 18h
- Le mardi 23 avril 2024, à 18h
- Le mardi 21 mai 2024, à 18h
- Le mardi 11 juin 2024, à 18h

RÉSOLUTION CE-11 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Anne Trudel et secondé par M. Frédérick Desbiens que le calendrier des rencontres soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. Sorties scolaires – classe adaptation scolaire;

RÉSOLUTION CE-12 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Andrée Bigelow et secondé par Mme Anne Trudel que les sorties scolaires soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Points de consultation :

6.1. Critères de sélection de la direction d'établissement;

Les membres du C.É. complètent le sondage.

RÉSOLUTION CE-13 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Andrée Bigelow que les membres adoptent le formulaire complété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Normes et modalités d'évaluation;

Ils ont été élaborées par l'équipe enseignante. Les normes et modalités d'évaluation sont soumises à la consultation du C.É. avant d'être approuvées par la direction.

7. Points d'informations :

7.1. Résultats financiers 2022-2023 de l'école;

La direction assure l'administration de ce budget et en rend compte au conseil d'établissement.

7.2. Formation obligatoire des membres du conseil d'établissement;

Présentation des capsules à visionner en lien avec la formation des membres du C.É.

7.3. Levée de fonds 2023-2024 – Colle à moi – résultats;

Une somme de 484 \$ a été amassée pour la cour d'école.

8. Varia :

8.1. Composition d'un conseil d'établissement;

Il faudra nommer une personne comme étant membre professionnel, car Mme Anne Trudel fait partie des membres du personnel enseignant.

9. Communications :

9.1. Parole au délégué du comité de parents;

La rencontre afin de former le comité de parents ainsi que le CCSEHDAA se tiendra la semaine prochaine.

Madame Karine Lapointe est notre déléguée au comité de parents.

9.2. Parole au délégué du comité consultatif EHDAA;

9.3. Parole au personnel de soutien/service de garde;

9.4. Mot du personnel enseignant;

9.5. Mot de la direction;

M. Stéphane mentionne que tout le personnel travaille fort. Il nous informe aussi que les T.E.S. école mentionnent que le travail mis en place en lien avec les interventions fait en sorte que le comportement des élèves s'améliore.

9.6. Mot de la présidence;

Lors de la prochaine convocation, M. Frédéric fera un suivi auprès des membres afin de s'assurer que nous aurons quorum avant chaque rencontre. Chaque membre-parent absent aura la responsabilité de se faire remplacer par un parent substitut.

10. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION CE-14 (CE 2023-2024)

Il est proposé par Mme Cyncé Bastien QUE la rencontre soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Frédéric Desbiens
Président

Stéphane Mougeot
Directeur